



## REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE POUR LES CONCERTS EN EXTERIEUR SUR LE SITE DU PONT DU GARD

*Ce document est établi afin de garantir le bon déroulement des manifestations en extérieur sur le site du Pont du Gard ainsi que la sécurité du public.*

### 1. CONDITIONS GENERALES D'ACCES

- 1.1 Chaque spectateur (enfant y compris selon l'âge limite) doit **être en possession d'un billet**.  
Tous les spectateurs doivent respecter les consignes inscrites le cas échéant sur et au dos du billet.
- 1.2 Toute personne **présente au titre d'une intervention professionnelle** sur une manifestation en cours (technicien, photographe, journaliste, personnel de production ou sous-traitant, personnel EPCC ou ses sous-traitants) doit être **munie d'un badge d'identification visible ou d'un bracelet**.
- 1.3 Sans accréditation aucune personne ne peut pénétrer dans l'enceinte de spectacle de l'EPCC Pont du Gard.
- 1.4 Les spectateurs ayant pénétré la zone de spectacle et dont le billet a été contrôlé à l'entrée ne peuvent **sortir que de manière définitive** sauf cas exceptionnel (manifestations de grande amplitude horaire) uniquement avec le billet initialement acquis.

### 2. BILLETTERIE

- 2.1 Chaque spectateur peut se procurer un billet d'entrée dans les différents distributeurs désignés par l'EPCC Pont du Gard y compris sur le propre site internet du Pont du Gard (e-ticket imprimable).
- 2.2 L'acquisition de votre **billet** de spectacle **implique une adhésion au présent règlement intérieur**.
- 2.3 Le spectateur qui ne se conforme pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet.
- 2.4 Le détenteur du billet assiste sous sa propre responsabilité au spectacle. L'achat de billet en dehors des points de ventes agréés expose à des risques de contrefaçon et par conséquent au refus d'accès à la manifestation.
- 2.5 **Validité du billet:** Celui-ci doit nécessairement être accompagné du coupon de contrôle correspondant (appelé communément talon).
- 2.6 **Les billets ne sont ni repris, ni échangés**, sauf en cas d'annulation ou de report de date d'une manifestation (voir conditions).
- 2.7 **Les billets donnent lieu à une émission unique. En cas de vol**, dont la preuve est

rapportée par un dépôt de plainte auprès des services de Police et aux conditions expresses et cumulatives que les billets aient été achetés directement sur le site internet officiel du Pont du Gard et que la réservation puisse, techniquement, être retrouvée (identité du client, preuve de paiement, numérotation du ticket etc...), **la billetterie pourra établir un duplicata** (uniquement pour les e-tickets) permettant au client porteur du duplicata d'accéder au spectacle. En dehors de ce cas, toute personne faisant l'objet du billet dupliqué sera considérée comme étant en possession d'un billet illicite, et en conséquence l'EPCC Pont du Gard sera autorisé à l'inviter à quitter l'enceinte, au besoin à l'expulser.

2.8 **L'accès aux spectacles après l'heure de début de la manifestation** ne donne droit à aucun remboursement ou réduction.

2.9 **Pour certaines manifestations: L'accès aux places numérotées n'est pas garanti après l'heure de début** de la manifestation et ne donne droit à aucun remboursement.

### 3. SECURITE

3.1 Pour des raisons de sûreté, sécurité incendie et secours à personnes ou pour assurer le bon fonctionnement, **les visiteurs ou spectateurs doivent se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité du Pont du Gard** qui a pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, de violences, d'évacuation de la zone de spectacle ainsi que l'application du présent règlement.

3.2 **Le spectateur s'engage à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification** destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du Pont du Gard.

Le spectateur peut être amené à subir une palpation de sécurité.

L'accès pourra être refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces mesures.

*Voir en complément les objets interdits point 6*

### 4. EMPLOI DE FEUX

4.1 **Il est formellement interdit de faire usage de stupéfiants sur le site sous peine d'exclusion définitive et d'intervention éventuelle des services de gendarmerie.**

4.2 Compte tenu du **risque de feux de forêt, il est interdit d'utiliser toutes flammes sur le site, ainsi que de fumer à l'intérieur des massifs boisés.**

4.3 Voir objets interdits (Paragraphe 6).

### 5. ALCOOL

5.1 Toute personne voulant entrer sur le site en état d'ébriété se verra refuser l'accès.

5.2 **Toute personne en état d'ébriété** à l'intérieur du site du Pont du Gard **pourra être invitée à quitter le lieu**, et, au besoin, être expulsée par le personnel de sécurité.

Ces dispositions sont applicables également aux personnes sous l'emprise de stupéfiants.

5.3 **Il est interdit de rentrer de l'alcool dans le site du Pont du Gard.**

### 6. OBJETS INTERDITS ET EFFETS PERSONNELS ENCOMBRANTS

6.1 **Il est strictement interdit d'introduire** sur le site du Pont du Gard **tout objet présentant un danger pour autrui ou pour soi-même.**

6.2 Le site du Pont du Gard ne possède pas de dépôt en consigne.  
Chaque spectateur doit éviter de venir sur le site avec des objets volumineux (sacs autres que les sacs à main) et se contenter du strict minimum.

Une tolérance sera attribué aux équipements motocyclistes et équipements de pluie.

6.3 En cas de vol de ces objets, l'EPCC ne pourra être tenu responsable.

6.4 Pour le bien-être de tous, pour le respect des artistes et d'autrui il est recommandé d'éteindre les téléphones portables et d'éviter les photos (avec ou sans flash).

**6.5 Interdiction permanente :**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement **interdit d'introduire** sur le site du Pont du Gard ainsi que dans la zone de spectacle, **des animaux, des bouteilles en verre et bouteilles en plastique d'1,5 litres (les petites bouteilles en plastique sont autorisées sans les bouchons), des boîtes métalliques et objets tranchants et/ou contendants, des boissons alcoolisées et d'une manière générale tout autre objet pouvant servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, substances explosives, inflammables ou volatiles, des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire.**

Aucune vente sur site ne peut être tolérée en dehors de celles assurées par l'EPCC directement ou ses partenaires contractuels. Toute personne se livrant à de telles activités sera reconduite en dehors du site par les agents de sécurité.

*Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.*

*Le service sécurité est susceptible de confisquer les objets cités ci-dessus à l'entrée.*

**RAPPEL :**



Emploi de feux dans les bâtiments / Risques feux de forêts



Bouteilles / Verres / Canettes



Articles de pyrotechnie et explosifs



Armes / Outils



Hampes de drapeau



Animaux



Matériel d'enregistrement sonore et audiovisuel



Baignade nocturne



Campement / Bivouac sur le site du Pont du Gard

## 7. ENREGISTREMENT-DROIT A L'IMAGE

7.1 Le spectateur est averti qu'en cas de film, enregistrement du spectacle, retransmission télévisée ou de prises photographiques par la presse, son image est susceptible d'être présente, utilisée et diffusée.

## 8. RESPONSABILITE

8.1 Le site du Pont du Gard ne peut être tenu responsable de :

- La modification de la programmation d'artistes
- Toute modification de programme et/ou d'horaire

8.2 Le client (spectateur) est responsable de tout dommage direct ou indirect qu'il pourrait causer de par sa présence sur le site du Pont du Gard et pourra en répondre civilement ou pénalement.

## 9. NEUTRALITE

9.1 Il est interdit de réaliser des actes religieux ou politiques, des quêtes ou souscriptions, collecte de signature, sondage d'opinion ou dépliantages de quelles natures que ce soient.

9.2 Le commerce et la publicité hors partenaires contractuels et interne à l'EPCC est interdit.

9.3 Les promotions, distribution de tracts ou prospectus dans le site du Pont du Gard ou ses abords est uniquement effectués en interne pour promouvoir le site